Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260511-2026051101-DE

C.C.A.S. de GAEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de **convocation** **Le 06.05.2026**

Date d'affichage **Le 06.05.2026**

Nombre de membres

En exercice : 13
Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil **vingt-six**
le **onze mai** à **dix-huit** heures,
les **Membres du C.C.A.S** légalement convoqué,
Se sont réunis à la **Mairie** en séance publique ordinaire
sous la **présidence** de **Monsieur Denis LEVREL, Président**.

Etaient présents :
M. LEVREL Denis, Mme RAMEL Christiane, M. HENRY Rémy, M. PATTIER Jean-Paul, M. BLOT Olivier, M. MAUNY Félix, Mme NOGUES Christelle, M. BOUAISSIER Christophe, Mme TAQUET Virginie, Mme LEBAS Betty,
Etaient excusés : Mme LE GOUËVEC Sylvie, Mme HAMON Karen, Mme FREOUL Gwendoline

formant la majorité des membres en exercice.

Madame RAMEL Christiane a été élue secrétaire.

OBJET : 2026051101-Election_Vice-Presidente

Le conseil d'administration du CCAS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-7 à R 123-15,

Considérant que le président du CCAS est de droit le Maire et que par conséquent la présidence du CCAS n'est pas délégable,

Considérant que dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire, nonobstant les dispositions de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, ou en l'absence du président de l'établissement de coopération intercommunale.
Considérant que le vice-président est élu par les membres du CCAS,

Il est ainsi proposé au conseil d'administration de procéder à l'élection du vice-président.
Une candidature a été proposée pour exercer la fonction de vice-président : Mme Christelle NOGUES.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 10
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 0
- Majorité absolue : 7

Mme Christelle NOGUES est proclamée vice-présidente et entre immédiatement en fonction.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,